

L'ACTION

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

N° 352

Janvier 2009

Enfin !.....

SOMMAIRE :

- P.1 Edito
- P.2 Retraite Complémentaire : danger
Elections Prud'homales : succès CGT
- P.3 Journée de Solidarité
GPEC
Amiante : Michelin condamné
Info : légion d'honneur
- P.4. Comité d'Etablissement
Mutuelle

Jeudi 29 janvier
RASSEMBLEMENT
à 10 h.
avenue de la
République

E
D
I
T
O

A l'annonce de la manifestation unitaire prévue le 29 janvier prochain, c'est le mot qui revient fréquemment dans les conversations.

Depuis septembre 2008, la CGT travaille auprès des autres forces syndicales de ce pays afin de construire le rapport de force nécessaire pour une autre orientation de la politique économique et sociale de la France pour sortir de la récession et de la crise actuelle. Crise née des politiques antisociales menées depuis plusieurs années par les gouvernements successifs et le patronat. La perte de pouvoir d'achat, de droits sociaux, de services publics a conduit à ce que nous subissons.

La CGT, pour sa part, ne cesse d'alerter depuis plusieurs années sur les conséquences prévisibles de la spéculation financière, l'accumulation de richesses au profit de quelques uns au détriment des forces vives du pays.

Spolier les salariés de 18 à 19 milliards d'euros chaque année au profit des dividendes se révèlent être désastreux pour le développement économique, la sauvegarde de l'emploi, le service public.

Michelin n'est pas en reste : pression de toutes parts sur les salariés, chômage partiel, congés anticipés imposés, suppression des emplois intérimaires et CDD..., tout est bon pour préserver les profits.

Vous êtes de plus en plus nombreux, dans toutes les catégories, à dire ce n'est plus tenable, la pression devient trop forte.

Le 29 janvier est l'occasion d'agir, de ne pas rester isolé à subir !

Toutes les organisations syndicales présentes chez Michelin, comme au niveau national, appellent à cette mobilisation.

C'est une première, depuis longtemps, ne ratons pas l'occasion de dire ça suffit, ce n'est pas à nous de payer une crise pour laquelle nous sommes pour rien.

Par une mobilisation exceptionnelle ce jour-là, vous montrerez que l'unité des salariés et des organisations syndicales est indispensable pour réussir une autre politique économique, sociale et industrielle.

**La CGT, pour sa part, est prête à y prendre sa place
pour défendre vos intérêts face à Michelin.**

*Le Délégué Syndical Central
Michel CHEVALIER*

Retraite Complémentaire : danger !

Pour les négociations AGIRC-ARRCO qui débutent le 27 février 2009, le MEDEF menace de supprimer le financement de la retraite à 60 ans.

L'ARRCO (pour tous les salariés du privé) et l'AGIRC (pour les cadres) sont des régimes de retraite obligatoires complémentaires.

Ils complètent le régime de base, sous le plafond Sécurité Sociale pour l'ARRCO, et au-dessus principalement pour l'AGIRC.

Ces deux institutions sont gérées paritairement et assurent une solidarité intergénérationnelle. A ce jour, elles ne sont pas déficitaires.

C'est par dérogation que l'association spécifique de financement de l'AGIRC et l'ARRCO, l'AGFF, finance les départs en retraite sans abattement entre 60 et 65 ans. Ce mécanisme de financement doit être validé périodiquement par accord.

L'accord actuel court jusqu'en avril 2009. De nouvelles négociations s'ouvrent donc fin janvier. Le MEDEF a annoncé qu'il se saisira de ces négociations pour exiger le recul de l'âge légal de la retraite.

Chaque renégociation amène son lot de chantage patronal pour obtenir l'augmentation du nombre d'annuités et le recul de l'âge de la retraite. Souvenons-nous de l'échec des négociations en 2000 qui avait conduit des centaines de milliers de salariés à manifester en 2001.

En 2003, l'accord signé par le MEDEF prévoyait l'intégration de l'AGFF dans l'AGIRC et l'ARRCO. Le patronat refuse désormais de respecter cet accord. Cela fragilise la retraite à 60 ans des régimes de base, et signifie en clair que, dès le 1er mai 2009, les prétendants à la retraite avant 65 ans pourraient se voir appliquer une décote de 22 %.

Autre enjeu de ces négociations :

LE MONTANT DES RETRAITES AVEC LA QUESTION DE LA VALEUR DU POINT ET LE NIVEAU DU TAUX DE REMPLACEMENT.

L'AGIRC et l'ARRCO sont des systèmes par acquisition de points dont le nombre et la valeur déterminent la pension.

De réforme en réforme, le rendement de ces régimes n'a cessé de baisser. Aujourd'hui, à salaire égal, moins de points de retraite sont accordés.

La valeur du point de service est indexée chaque année sur les prix, tandis que la valeur d'achat du point est, elle, indexée sur les salaires.

Deux poids, deux mesures, dont l'effet produit une baisse régulière du niveau de la retraite et du taux de remplacement (retraite/salaire).

LA CGT REVENDIQUE :

La CGT dénonce la perte du pouvoir d'achat, exige non seulement un rattrapage, mais demande de revoir ce mode d'indexation.

- taux de remplacement (retraite/salaire) de 75% minimum pour le total des pensions (régimes de base et complémentaires) ;
- indexation des points de retraite sur les salaires ;
- pérenniser la garantie minimale de points qui existe pour l'AGIRC et instaurer une retraite complémentaire minimale de l'ARCCO ;
- garantir le financement avec un ajustement des cotisations employeurs.

Devant toutes ces menaces du MEDEF, on ne peut qu'inciter à de fortes mobilisations des salariés pour la défense de la retraite complémentaire.

Commençons par la mobilisation

le 29 janvier !

Elections Prud'homales : succès de la CGT

Le 3 décembre 2008, lors des élections prud'homales, en dépit d'un fort taux d'abstention, la CGT progresse pour la première fois depuis 1979, avec 33,98 % des voix et avec un gain de 1,8 %, la CGT retrouve un score supérieur à celui de 1992.

Avec ces résultats, la CGT avait ainsi sa démarche syndicale validée. Les efforts de la CGT doivent se concentrer sur l'amélioration de son efficacité au service des salariés.

Concernant les résultats sur le département, la CGT progresse de 6,61 % et conforte sa place de première organisation syndicale.

Les résultats de bureaux de vote où les salariés Michelin se sont exprimés, sont bien meilleurs que lors des dernières élections professionnelles.

On ne peut que constater, quand il n'y a pas de pression de Michelin, les salariés votent CGT !

Journée de Solidarité

Depuis le rendu de Jugement de Prud'hommes sur la journée de Solidarité 2006 et 2007 pour les salariés qui se sont vus imposer un C.A. et même pour certains qui avaient fait une journée de grève, les salariés peuvent récupérer leur C.A. sur simple demande auprès de leur hiérarchie.

Certains salariés en ont fait la demande. Michelin a accepté sous condition qu'ils signent un papier sur lequel ils s'engagent à rendre une journée à l'entreprise.

Il ne faut absolument pas signer un papier de ce genre ! **Ce que demande l'entreprise est complètement illégal !** La CGT sur ce sujet est en Appel auprès du Tribunal.

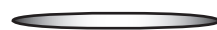
Michelin, en imposant un CA aux salariés sans accord avec les syndicats, n'a pas suivi la loi sur la Journée de Solidarité. Alors il n'est pas question dans ces conditions que les salariés doivent une journée.

Les salariés qui souhaiteraient faire la demande pour récupérer leur C.A. peuvent contacter leur délégué CGT une lettre type a été élaborée et des copies sont disponibles.

G.P.E.C.

Après plus d'un an de négociations (juin 2007/juillet 2008), la direction a soumis un projet d'accord aux organisations syndicales sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Après avoir fait plusieurs remarques et propositions sur le contenu de cet accord, pour qu'il représente un réel intérêt pour tous les salariés, la CGT a décidé de ne pas signer cet accord, car non seulement, elle n'a pas ou peu été écoutée, mais au travers de celui-ci c'est l'entreprise qui décidera et maîtrisera l'ensemble des aspects et critères contenus dans ce texte sans que le salarié n'ait grand chose à dire.



Amiante : Michelin condamné une nouvelle fois

La Cour de Cassation vient de donner raison à la veuve d'un salarié Michelin victime d'une maladie professionnelle due à l'amiante, confirmant la faute inexcusable de l'employeur.

Dans son Arrêt, rendu le 18 décembre, la Cour de Cassation "*rejette les arguments de Michelin*". C'est une décision importante pour les salariés du Groupe victime de l'amiante car cela fait jurisprudence.

Michelin est condamné à rembourser la somme de 163.500 euros versée à la veuve par le fonds des victimes de l'amiante. La rente de la plaignante, correspondant à 50 % du salaire de son mari, est doublée, ce que Michelin devra également rembourser à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

C'est un encouragement pour tous les salariés affectés par une maladie due aux mauvaises conditions de travail à faire reconnaître son caractère professionnelle.

Info

Légion d'honneur :

Définition : instituée par Bonaparte, la Légion d'honneur est la plus élevée des distinctions nationales, elle est la récompense de mérites éminents acquis au service de la nation, soit à titre civil, soit sous les armes (article R1 du Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire). Voilà le texte !

A votre avis, Monsieur Rollier, notre cogérant, rentre-t-il dans cette définition ? Quel service a-t-il rendu à la nation ?...

Comité d'Etablissement

Au cours des différentes réunions de C.E. ou C.C.E., il y a eu beaucoup de débats sur la soi-disant crise économique. La direction, pour s'en justifier, a fait des demandes de chômage partiel. Ce sont 28 000 heures qui sont acceptées par la Direction Départementale du Travail.

La CGT, dans ses interventions auprès des représentants du patron, a exigé le maintien à 100 % du salaire pour toutes ces heures et non 60 % comme le prévoit la loi.

Nous ne pouvons admettre qu'une entreprise qui fait des millions d'euros de bénéfices, qu'elle reverse aux actionnaires qui n'en ont pas besoin, ne veuille pas compléter les salaires des salariés qui, dans la plupart des cas, sont déjà en grosse difficulté financière.

ACTIVITÉS SOCIALES :

L'alliance CFE-CGC/CFDT vous remercie d'avoir voté pour eux aux élections professionnelles et vous annonce que, pour l'année 2009, vous allez devoir vous serrer la ceinture. En effet :

⇒ **La grille du quotient familial** baisse de 4 % (exemple : pour 2008, l'aide de 38 % ne sera que de 34 % en 2009).

⇒ **Activités sportives et culturelles** : l'aide 2008 était de 50 % plafonnée à 100 € pour les ouvrant-droits et de 50 % plafonnée à 60 € pour les ayant-droits. Pour 2009, elle sera de 50 % plafonnée à 80 € pour les ouvrant-droits et de 50 % plafonnée

à 40 € pour les ayant-droits (exemple : pour une famille de 2 enfants, en 2008, l'aide était de 140€, pour 2009, elle ne sera plus que de 100 €).

⇒ **Aide billetterie** : en 2008, l'aide était de 48 € pour les ouvrant-droits et 24 € pour les ayant-droits, en 2009, elle sera de 36 € pour les ouvrant-droits et de 12 € pour les ayant-droits (exemple : pour une famille de 2 enfants, aide 2008 égale à 120€, pour 2009, elle de 72 €).

⇒ **Passeport cadeaux de Noël** : l'aide 2008 passe de 40 € à 30 € pour 2009.

⇒ **Mobil Home C.E.** : augmentation des tarifs de 4 %.

Pour faire le récapitulatif de tout cela, si nous prenons une famille avec 2 enfants et 38 % de quotient familial partant en vacances 15 jours dans un Mobil Home C.E., qui a une activité culturelle ou sportive et bénéficie de chèques billetterie aura une dépense supplémentaire de 141 € en 2009 pour les mêmes prestations.

Comment la majorité en place au C.E. peut-elle se revendiquer syndicalistes et lutter pour un meilleur pouvoir d'achat et dans le même temps, le diminuer de 141 €.

La CGT s'oppose à toutes ces augmentations et maintient sa demande auprès de la direction de passer la dotation du C.E. à 3 % de la masse salariale.

Mutuelle

La direction convoque les organisations syndicales pour les retraités et futurs retraités dans le cadre de la Mutuelle.

La CGT ne voulait pas dissocier ce thème de la négociation mutuelle. Par effet d'accord, cette négociation devait se tenir en 2008.

La CGT a déjà quelques propositions à faire et il est certain que, pour les retraités, la participation employeur n'est pas acceptable et nous proposons le retour à une cotisation financée par l'employeur à 50 %. L'argent existe !

Que l'entreprise, comme elle l'avait évoqué lors de la négociation, mette en place un système de cotisations pour financer partiellement la cotisation des futurs retraités, nous disons pourquoi pas, mais il faudrait que cette cotisation soit versée à la Mutuelle sur des fonds sécurisés et pas laisser les fonds à la spéculation comme le PERCO, Plan Epargne Entreprise et Actions.

Faire avancer sur ces deux points permettrait de pérenniser notre Mutuelle et faire évoluer les prestations pour conserver un bon niveau de remboursement en limitant les hausses de cotisations.